



## **OPA : DES GARANTIES INSUFFISANTES APRES 4 H DE DISCUSSION !**

Dans le cadre du préavis de grève déposé par la CFDT et la CGT pour le 18 juin 2009, dans les parcs et les services spécialisés, nous avons été reçu au cabinet du Ministre par Mme Corinne ARNOUX, conseillère technique au Pôle Social, M. Vincent POURQUERY de BOISSERIN, conseiller technique du Ministre, M.Yves MALFILATRE, Directeur Adjoint DRH, Mme Béatrice BONNICHON, Secrétariat général.

Pour la CFDT étaient présents : Frédéric BROTHELANDE, Hubert LEBRETON, Patrick GROSROYAT .

La délégation CGT était conduite par Charles Breuil secrétaire général du SN OPA.

Après avoir rappelé nos revendications (cf le tract et le préavis de grève) nous sommes rentrés dans le vif du sujet.

Le conseiller technique du ministre rappelle que nous étions en fin de processus et qu'il fallait que le transfert se fasse rapidement. Il n'a cependant pas pu nous confirmer que la loi serait bien inscrite à la session parlementaire exceptionnelle de juillet pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il précise également que les amendements portés par le rapporteur et le gouvernement n'étaient pas de nature à modifier le projet de loi sur le fond.

Il souligne deux amendements significatifs, à ses yeux, qui vont être proposées aux parlementaires :

- Le premier concerne le délai de deux ans pour opter sur un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale qui sera respecté. Si le décret est publié après le transfert, la date sera à la date de publication du décret, s'il est publié avant le transfert, cela sera à la date du transfert.
- Le deuxième amendement concerne les travaux pour les communes. Les parcs auront la possibilité de travailler pour les communes pendant trois ans après transfert, pour effectuer les missions ciblées de la viabilité hivernale. Ils pourront également participer à des appels d'offres.

Un autre point non négligeable est l'arbitrage du premier ministre pour que l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) se fasse sur les trois catégories A, B, C et ce, sur la base des qualifications et des diplômes mais aussi des métiers exercés, de l'expérience professionnelle. A nos inquiétudes concernant la validation de l'expérience professionnelle, il indique que les termes de la loi sont plutôt rassurants sur ce point et que c'est bien l'esprit du gouvernement (il reste à convaincre la DGCL et la DGAFP). Il confirme que l'administration ne propose pas de revenir sur les termes du projet de loi qui prévoit l'intégration des OPA uniquement sur des cadres d'emplois existant.

Il juge nécessaire de faire une circulaire en direction des préfets pour préparer les transferts dans le cadre des conventions, avec consignes de maintenir l'outil Parc.

C'était les points positifs.

Pour la mise à disposition à titre gracieux des OPA en surnombre, c'est un non catégorique.

Pour la CFDT et la CGT, cette disposition aurait, pourtant, pu faciliter le transfert global des OPA.

Il rejette également la possibilité pour les OPA en place de garder l'affiliation au fonds de pension des ouvriers d'Etat après intégration dans la fonction publique territoriale.

Par contre, il donne son accord pour que des simulations soient faites (fonds de pension FSPOEIE, CNRACL) pour éclairer le choix des agents.

Il admet que les travaux déjà commencés par l'administration sur le décret d'homologie doivent être discutés avec les organisations syndicales. Par contre, les engagements de revalorisation de la prime d'ancienneté, de la prime de rendement, et de la refonte de la grille des classifications ne sont pas d'actualité. Pour le Cabinet, il ne faut pas courir deux lièvres à la fois. On verra plus tard (ou pas).

Les seules concessions concernent donc la revalorisation du pied de grille, déjà demandée au Budget mais restée à ce jour, sans réponse et l'ouverture de discussions sur les règles de gestion, notamment le quota de 35%. Une première réunion devrait être programmée sur ces sujets, entre autres, avant le 10 juillet.

En ce qui concerne les garanties apportés aux personnels non repris par les départements, il confirme le redéploiement dans les services spécialisés ou dans les DIR et se veut rassurant sur les risques de mobilité et sur le maintien du revenu. Contrairement à nos exigences, il ne propose pas d'engager des discussions immédiates sur ces points alors qu'il annonce des redéploiements estimés à 400 à 500 OPA sans nous donner les éléments de cette estimation.

### **Commentaires CFDT :**

Beaucoup de bonnes paroles, de déclarations d'intention sans rien de bien concret au final ! Nous avons remis le courrier commun CFDT/CGT ci-joint à l'intention du Ministre Jean Louis Borloo. Et nous avons rappelé notre demande d'audience auprès du ministre en personne dans les meilleurs délais. Nous devrions l'obtenir et insister sur nos revendications auprès de lui comme :

- **l'ouverture immédiate de négociations sur le décret homologie qui déterminera les conditions de notre intégration éventuelle dans les cadres d'emploi de la fonction Publique.**
- **Le respect des engagements statutaires et indemnitaire pris, concernant la grille des classifications, la prime d'ancienneté à 30%, l'augmentation de la prime de rendement.**
- **la suppression du quota de 35%.**

PG